

N° 1755

N° 1572 des Enquêtes

Declaration - Renonciation du nomme Moiputona, cultivateur, domicilié à Pomarane

Le nomme Moiputona, âgé de cinquante-neuf ans, né le neuf cent cinq de la République la terre Fabuas, sis à Cahaco, d'une contenance de six ares, plantée de Cédrais. Bornes au Nord par la montagne au Sud par les ruisseaux, à l'Est par la terre Fabuas, à l'Ouest par la terre...

Uniquement ne possédant pas de titre, nous avons procédé à l'instaur d'une enquête administrative de laquelle il résulte que la Dite terre lui appartient depuis longtemps.

Par ces motifs
Ordonne
La terre Fabuas, sis à Cahaco, ci-dessus désigné, appartient au nomme Moiputona

Fait et arrêté à Omoa le dix-huit mil neuf cent cinq
Les membres de la Commission

[Signatures]

N° 1756

N° 1393 des Enquêtes

Declaration - Renonciation du nomme Moiputona, cultivateur, domicilié à Pomarane

Le nomme Moiputona, âgé de cinquante-neuf ans, né le neuf cent cinq de la République la terre Teeraanemo, sis à Panachua d'une contenance de quatre ares six dixième de cerisiers, plantée de cocotiers. Bornes au Nord par la terre Mutupaepae, au Sud par la montagne, à l'Est par la mer, à l'Ouest par la terre Omaispuhiaes.

Uniquement ne possédant pas de titre, nous avons procédé à l'instaur d'une enquête administrative, de laquelle il résulte que la dite terre lui appartient depuis longtemps.

Attendu qu'une partie du terrain revendiqué par le sieur Moiputona se trouve comprise dans la zone des cinquante mètres de largeur de la mer, qui par suite de conséquence, fait l'objet d'une Commission dans la dite zone, lequel fait l'objet d'une demande en reconnaissance en vertu de l'article 5 du Décret du 9 Septembre 1902.

Par ces motifs
Ordonne
Le terrain revendiqué par le sieur Moiputona dans la zone des cinquante mètres de largeur de la mer est la propriété de l'Etat en vertu de l'article 5 dudit décret, mais seulement en ce qui concerne la partie située dans la dite zone et pour la partie est la propriété au sieur Moiputona.

Fait et arrêté à Omoa le dix-huit mil neuf cent cinq
Les membres de la Commission

[Signatures]